CATHERINE MORIN-DESAILLY

«La France doit retrouver sa place sur le marché de l'art !»

15/02/2019

Dans le prolongement des travaux conjointement menés par la commission de la culture et la commission des lois du Sénat **sur l'attractivité et la compétitivité du marché de l'art français**, la proposition de loi vise à adapter la composition et la mission du Conseil des ventes volontaires, rebaptisé **Conseil des maisons de vente**, aux réalités du marché de l'art en :

- assurant une **présence accrue des professionnels** tout en préservant la **représentation du maillage territorial** des autorités de régulation ;
- développant le périmètre de ses missions pour en faire un **outil de concertation** et lui conférer une **fonction d'information** ;
- créant un **organe disciplinaire indépendant** en son sein afin de renforcer son pouvoir de sanction et favoriser le recours à la médiation.

Pour Catherine MORIN-DESAILLY, « *Le Conseil doit être au service d'une profession portant un niveau élevé d'exigence de probité et d'expertise* ».

Issue d'un travail de concertation avec les représentants des professionnels du secteur comme avec les instances de régulation et de contrôle, cette proposition de loi suggère également :

- d'étendre la **définition des créations artistiques** bénéficiant du taux réduit de TVA afin d'y inclure les installations et œuvres audiovisuelles ;
- d'apporter des ajustements et précisions quant au paiement du **droit de suite** ou du **délai de délivrance** des certificats et passeports à l'exportation.

« Si les pouvoirs publics ne s'emparent pas de cette nécessaire réforme, **la place de la France sur le marché de l'art continuera de s'amoindrir. Aujourd'hui, elle représente moins de 5% !** », témoigne la présidente de la commission.

La profession a en effet connu des évolutions, notamment avec la **globalisation du marché de l'art, l'essor d'Internet ou encore le risque de dumping fiscal induit par le Brexit**. « C'est pourquoi il l'essentiel d'adapter le cadre juridique et fiscal tout en préservant la crédibilité et la confiance dans le marché des ventes volontaires », conclut la sénatrice.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC